



Barbuise
infos...!

COMMUNE de BARBUISE

*Bulletin d'informations
municipales N° 45
Décembre 2021
Du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2021*



Messieurs les Maires Adjointes, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Mesdames et Monsieur les agents communaux, se joignent à moi pour vous souhaiter du fond du cœur une très :

Bonne année 2022

Que celle-ci vous apporte joies, bonheur, santé et prospérité à vous, à vos familles ainsi qu'à toutes celles et ceux qui vous sont chers.

Voici un an, nous espérions toutes et tous que 2021 tiendrait ses promesses et que le spectre de cette pandémie serait enfin derrière nous. Une année s'est écoulée et, force nous est de constater qu'il n'en est rien. Pour 2022, il nous faut garder espoir, faire confiance à la science et aux hommes qui sont toujours sortis vainqueur des pires adversités. Nous avons vaincu, la peste, la variole, la diphtérie, la poliomyélite, la tuberculose et bien d'autres maladies qui, par le passé furent plus meurtrières que la covid. De tous temps, oracles, augures et autres sorciers se sont imaginés détenir je ne sais quelle expertise pour nous prédire le pire...L'avenir leur a toujours donné tort ..! Le fait de prêcher sur les réseaux sociaux ou dans certains medias n'a pas accru ni leurs savoirs, ni leurs compé-

tences, seule leur audience s'est élargie rendant leurs thèses et leur propos encore plus novices que par le passé.

Jusqu'à maintenant, si notre village fut, comme toutes les communes, frappé par ce virus, nous avons la chance de ne déplorer aucune victime. Dès le début de l'épidémie, tous les Barbuisiens ont pris la mesure du danger. Très peu d'entorses au confinement, une très grande rigueur à l'école et dans les cars, la suppression des rassemblements, un strict respect des gestes barrières et une grande confiance en la médecine, la vraie, nous ont évité le pire.

Quelle soit la stratégie déployée ou les précautions prises, aucun combat ne peut se mener sans dégâts collatéraux. Dans cette lutte contre cette saloperie de maladie, les dégâts collatéraux commencent à apparaître. Je ne reviendrais pas ici, ni sur les pénuries de matières premières, ni sur la reprise de l'inflation, domaines dans lesquelles nous ne possédons pas la moindre capacité d'intervention. Par contre, nous sommes de plus en plus nombreux à constater que depuis mars 2020, les relations sociales se sont, au sein de notre commune, comme partout ailleurs, considérablement détériorées. La covid, tout comme les événements graves du passé ont toujours, dans un premier temps du moins, conduit au repli sur soi.

C'est avec une infinie tristesse que, début décembre, en relation avec mes collègues de Périgny la Rose et de La Villeneuve Au chatelot et les bénévoles d'Initiatives Barbuise, j'ai pris la douloureuse décision d'annuler, pour la deuxième année consécutive, la fête de Noël tant espérée par les enfants.

A l'image de cette fête de Noël, ce sont les brocantes, les fêtes des écoles, les différentes commémorations, le pot de fin d'année, etc, etc... En résumé, tous ces instants conviviaux qui nous permettent de nous rencontrer et d'échanger en toute liberté qui sont passés à la trappe. N'oublions pas que ce sont aussi ces manifestations qui permettent à nos associations de trouver les ressources nécessaires pour poursuivre leurs activités. Sans brocante, sans 14 juillet et sans théâtre, Initiatives Barbuise sera très vite dans l'impossibilité de se monter aussi généreuse que par le passé lors de la fête de Noël ou lors de la composition du colis de nos anciens.

Je suis persuadé que nous sortirons bientôt de cette fange de la pandémie de Covid, et tout devra redevenir comme avant, que dis-je...? Mieux qu'avant...! et pour cela il faudra nous retrouver toutes et tous et retisser ensemble ces liens sociaux rompus par l'isolement. Pour ce faire quoi de mieux que de nous retrouver tous ensemble dans l'atmosphère bon enfant d'une fête quelle qu'elle soit.



Au sommaire:

- Délibérations de votre conseil municipal depuis le 1^{er} juillet 2021 (pages 2, 3 & 4).
- Salle polyvalente : Règlement et tarifs 2022 (page 5).
- Projet de restauration scolaire (page 6).
- Inscriptions sur les listes électorales (pages 6 & 7)
- Collecte et Tri des déchets (page 7 et 8),
- Quelques brèves (page 8),
- Tous nos vœux de bonheur à ...(page 8),

- Félicitations aux heureux parents (page 8),
- Adieux et sincères condoléances (page 8),

Par manque de disponibilité, ce numéro 45 de votre Barbuise infos est moins copieux que les précédents et je m'en excuse. Je vous rappelle aussi que très régulièrement je transmets à celles et ceux qui ont bien voulu me confier leur adresse mail des infos par ce canal. Ces infos internet vous sont transmises en fonction de l'actualité pas de fréquence établie. Pour bénéficier de ce service une simple demande par mail à : mairie.barbuise@wanadoo.fr.

Parfois, pour des raisons inexplicables, des adresses mail disparaissent de nos listes d'envoi... Si c'était votre cas, vous ne devez pas hésiter à nous contacter.



Réunions et décisions de votre Conseil Municipal depuis le 4 Juillet 2021

Le compte rendu de la séance du

3 juillet figure dans le bulletin précédent N° 44 de juillet 2021.

Séance du 22 octobre 2021 :

- **Adoption du compte rendu de la séance du 03 juillet :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres adopte le compte rendu de la dernière réunion en date du 03 juillet 2021.
- **Restauration scolaire :** Afin de finaliser la demande

de subvention auprès du département de l'Aube pour la construction d'un local destiné à la restauration scolaire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres d'ajouter à la délibération N° 21-07-03 du 3 juillet la mention suivante : « *Le Conseil Municipal autorise le maire à solliciter auprès du département de l'Aube l'autorisation de commencer les travaux sans attendre l'attribution de l'aide sollicitée* ».

- **Mise en place par anticipation de la M 57.** Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres, décide que la commune de Barbuise passerait à la nomenclature comptable par anticipation au 1er janvier 2022.
- **Etat de réalisation du budget primitif 2021:** Le maire présente l'état de réalisation du budget 2021, au 1er octobre qui se résume ainsi :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre /Libellé	Budget voté	Réal. 1 ^{er} oct.
2/Déficit reporté	0	0
11/charges à caractère général	109 900.00	62 339.44
22/Charges de personnel	108 300.00	82 766.68
14/Atténuation de produits	5 801.00	5801.00
65/Charges de gest. courante	42 620.00	22773.02
Total dépenses de gestion	266 621.00	177 680.14
66/Charges financières	2 500.00	108.43
67/Charges exceptionnelles	1 070.00	117.83
22/Dépenses imprévues	1 500.00	0
Total des dépenses réelles	271 691.00	119 606.40
23/Virement à l'investissement	135 924.04	0
42/Opération d'ordre	2 000.00	0
Total vers sect. investissement	137 624.04	0
Total dépenses fonct.	409 615.04	179 606.40

Chapitre/libellé	Budget voté	Réal. 1er oct
002/Excédent reporté	267 965.28	267 695.28
13/Atténuation de charges	6 00.00	4 769.94
70/Produits de gestion	22 400.00	12 591.52
73/Impôts locaux	171 224.00	127 813.00
74/Dotations subventions	65 619.00	53 473.52
75/Autres produits de gestion	12 000.00	4 790.54
Total gestion des services	277 24300	203 438.52
76/Produits financiers	0	0
77/Produits exceptionnels	16 000.00	15 590.93
Total des recettes exercice	293 243.00	219 029.45
Total recettes + excédents	560 938.28	486 724.73

Recettes de fonctionnement :

Section d'investissement, dépenses non affectées :

Chapitre/Libellé	Budget voté	Réal. 1er oct.
16/Emprunts (capital)	11 400.00	8 429.16

Section d'investissement, recettes non affectées :

Chapitre/Libellé	Budget voté	Réal. 1er oct.
F.C.T.V.A	2 600.00	2654.31
T.L.E.	522.00	394.79
Excédent fonct. capitalisé	11 880.00	11 880.00
Total recettes financières	15 002.00	14 929.10

Section d'investissement, opérations : Dépenses et recettes.

Opérations		Budgets	Réalisations
Renforcement électrification	Dépenses	5 200.00	0
	Recettes	0	0
Plan local d'urbanisme	Dépenses	6 680.00	0
	Recettes	0	0
Remplacement can-délabre	Dépenses	800.00	0
	Recettes	0	0
Carrelage salle polyvalente	Dépenses	33 000.00	33 000.00
	Recettes	13 750.00	13 750.00
Mise à niveau informatique	Dépenses	3 000.00	2 846.48
	Recettes	0	0
Matériel informatique (provisions)	Dépenses	3 000.00	0
	Recettes	0	0
Travaux route de Liours	Dépenses	125 000.00	4 788.00
	Recettes	34 000.00	0
Achat tracteur avec tondeuse autoportée	Dépenses	16 500.00	15 193.20
	Recettes	0	0
Défibrillateur	Dépenses	1 200.00	0
	Recettes	750.00	0
Totaux	Dépenses	194 380.00	55 827.68
	Recettes	48 500.00	13 750.00

Total des dépenses d'investissement

Chapitre/Libellé	Budget	Réal.
Total des dépenses d'invest. (déficit antérieur = 0).	205 780.00	64 256.84

Total des recettes d'investissement

Chapitre/Libellé	Budget	Réalisations
21/Opération d'ordre	2 000.00	0
21/Virement fonctionnement	135 924.04	0
Report excédent antérieur	4 353.96	4 353.96
Total des recettes invest.	205 780.00	33 033.06

Le conseil municipal prend acte de la réalisation du budget 2022 au 1er octobre.

- **Décisions budgétaires modificatives :** Après examen des différentes dépenses et recettes réalisées tant en fonctionnement qu'en investissement, le maire propose les décisions budgétaires modificatives suivantes :



Section de fonctionnement :

- ◇ **Chap. 12** : Charges de personnel : + 6 000.00 soit un montant total pour l'année 2021 de : **114 300.00**
- ◇ **Chap. 42** : Amortissements : + 2 000.00 soit un montant total pour l'année 2021 de : **4 000.00**
- ◇ **Chap. 23** : virement à l'investissement : + 56 426.00 soit un montant total 2021 de : **192 350.04**

Le budget 2021 ayant été voté en suréquilibre de 151 323.24 €, les compléments ci-dessus, soit 64 826.00 € seront pris sur cet excédent.

Section d'investissement :

- ◇ Annulation de la décision modificative N°1 du 3 juillet nulle et non advenue.

- ◇ **Opération défibrillateur** + 600.00 pris sur l'opération excédentaire : *Achat tracteur*.

- ◇ **Création de l'opération « achat débroussailleuse »** +500.00 pris sur l'opération excédentaire : *Achat tracteur*.

- ◇ **Opération Tracteur** : - 1 100.00

- ◇ **Modification de l'opération Route de Liours** :

- * Dépenses : **210 00.00**

- * Recettes : Subvention état : 4 064.00, subvention département : 38 400.00, emprunt : 150 000.00 - Besoin de financement : 17 536.00

- ◇ **Création de l'opération restauration scolaire** :

- * Dépenses : **262 000.00**

- * Recettes : subvention département : 48 070.00, subvention région : 38 340, 00, subvention Etat : 43 700.00, Besoin de financement : 131 890.00

- **Ressources humaines** : Le maire informe le Conseil Municipal que :

- ◇ Madame Valérie LAURENT, ATSEM, effectuera pour des raisons médicales désormais 19.90 h / semaine (temps de travail annualisé).

- ◇ Madame Annick JOUAN, accompagnatrice sur les transports scolaires du R.P.I a fait valoir ses droits à la retraite à la fin de l'année scolaire 2021-2022,

- ◇ Le poste d'accompagnatrice était, depuis la rentrée, assuré par Madame BOSCHÉ Maryline, qui assumait aussi , depuis le retour de Madame LAURENT le 04 octobre, l'entretien des locaux de l'école maternelle.

Le maire précise que pour retrouver un fonctionnement normal, il a recruté, en CDD, à compter du 8 novembre, Madame Sophie LAURENT en qualité d'accompagnatrice transports scolaires et agent d'entretien pour les locaux de l'école maternelle.

- **Transfert des payes et des déclarations sociales au centre de gestion de la fonction territoriale de l'Aube** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres accepte, afin d'alléger le travail de Madame la secrétaire de mairie, de transférer la gestion des payes et des charges sociales au centre de gestion de la fonction territoriale de l'aube. Le coût de cette prestation est de 8.00 € par bulletin de paye soit 608.00 € annuel en y incluant les indemnités trimestrielles des élus.

- **Pacte de gouvernance de la Communauté de Communes du Nogentais** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, accepte et valide le pacte de gouvernance de la C.C. du Nogentais.

- **Mise en place par anticipation de la M57** : Le Conseil Municipale, à l'unanimité de ses membres, accepte que la commune de Barbuise utilise par anticipation la nouvelle nomenclature comptable M 57 à compter du 1er janvier 2022.

- **Point d'avancement du P.L.U.:** Le maire informe

le Conseil Municipal que suite à la réunion avec le C.D.H.U. en date du 19 octobre, de nombreux points du règlement proposé ont été amendés voir supprimés et que le document final devrait être mis à enquête publique fin du premier semestre 2022.

- **Tarifs de location de la salle polyvalente** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres fixe les tarifs de location de la salle polyvalente pour l'année 2022 (voir chapitre suivant).

- **Contrat de vérification des extincteurs et des organes de sécurité** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, accepte le contrat de la société *Aube Sécurité Incendie* qui se propose de vérifier les différents matériel de prévention et lutte contre l'incendie pour un montant annuel de 256.20 € T.T.C.

- **Construction d'un chenil** : Le Conseil Municipal, sur proposition du maire, accepte le principe de construire un chenil pour accueillir les chiens errants, le temps de leur transfert vers les locaux de l'association Romilly Chiens.

- **Réunion d'information avec la Gendarmerie Nationale** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres accepte le principe d'organisation, à la salle polyvalente, d'une réunion avec la Gendarmerie Nationale pour une éventuelle adhésion de la com-

Ainsi se termine l'année municipale 2021... Cette année, toute comme la précédente, fut profondément impactée par les restrictions sanitaires et les absences de notre secrétaire de mairie pour raisons de santé.

Les mesures sanitaires, notamment les restrictions de toutes sortes impactent sérieusement la vie communale, en particulier en restreignant fortement notre vie sociale au sein même de notre village : Fête des écoles modifiée, 14 juillet allégé, halloween supprimé, Fête de Noël et vœux du maire annulés

Autant d'occasions de nous rencontrer, d'échanger et de confronter amicalement nos points de vue qui malheureusement sont toutes ou partie disparues du calendrier.

Ces restrictions impactent aussi grandement les contacts que nous pouvons avoir avec nos différents partenaires institutionnels, (communes, département, Etat, etc...). Les visio-conférences, fortes utiles, ne remplaceront jamais les contacts humains. L'annulation de nombreuses cérémonies n'est pas sans effet ... Je ne saurai dire combien de réponses m'ont été données , combien de dossiers ont connu un avancement fulgurant, lors de soirées où la convivialité était le seul point à l'ordre du jour...

Dans une mairie, la secrétaire est absolument indispensable et c'est tellement vrai, que c'est le seul poste qui soit légalement obligatoire. Madame HENRY a rencontré au cours de l'année 2021 de très gros soucis de santé et malgré toute sa bonne volonté, elle fut contrainte de s'absenter.... Pendant ces périodes, ce sont vos élus qui ont réalisé une partie des tâches qui lui sont dévolues avec toutes les difficultés que cela représente . Il est bien évident que lorsque nous nous acquittons des tâches administratives, toujours plus nombreuses, il nous est bien difficile de faire autre chose.

Je tiens tout particulièrement à remercier mes- sieurs les Maires adjoints pour leur investissement et leur aide et Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux pour leur participation aux réunions, leur implication dans la vie communale et leurs judicieux conseils.



Salle polyvalente

En 2021, les locations de notre salle furent, et pour cause, en forte régression; 10 locations seulement contre 26 en 2019 dernière année avant Covid. Cette situation génère une perte financière que nous évaluons à environ 3 800.00 €, ce qui est bien loin d'être négligeable, bien sûr l'Etat n'a rien prévu pour compenser cette perte de recettes. Lors de cette année 2021, notre salle ne fut pas totalement inoccupée. Au printemps, nous avons profité des indemnités perçues au titre des malfaçons, des aides de la Région Grand Est et de cette période de restrictions festives pour faire refaire le carrelage de l'ensemble de la grande salle et du hall d'accueil. Cette salle, compte tenu de sa dimension, de sa localisation ainsi que des possibilités d'aération nous a permis d'organiser les élections régionales et cantonales dans d'excellentes conditions sanitaires. Pour ces mêmes raisons, plusieurs réunions s'y sont tenues (Sage Bassée-Voulzie, Communauté de Communes du Nogentais, S.D.D.E.A.-Bassin Seine Aval, Conseil Municipal, etc, ...). Initiatives Barbuise a réussi à y organiser, le repas du 14 juillet en version allégée et la commune le vin d'honneur du 11 novembre. Espérons que l'année 2022 verra le taux d'utilisation de notre salle en nette progression, cela voudra dire que la pandémie est enfin derrière nous. Lors de sa séance du 22 octobre, votre

Conseil Municipal a voté les tarifs de location de cette salle (voir tableau ci-dessous). Ces tarifs qui s'appliquent pour toute location à compter du 1er janvier sont sans changement pour les habitants de Barbuise.

Nous sommes au regret de constater que les locataires ne sont pas toujours respectueux de cette salle et du matériel mis à leur disposition. Lors des états des lieux, il nous est parfois particulièrement difficile de détecter les dégradations, les utilisateurs se débrouillant toujours pour dissimuler les méfaits commis en particulier sur les chaises et les tables. Nous avons aussi constaté le chapardage de petit matériel (pelle à poussière, balayette, intérieur de prise électrique, etc, ...) C'est absolument déplorable....!

J'ai demandé aux agents d'être particulièrement rigoureux lors des états des lieux, mais nous ne pourrions jamais tout contrôler à moins d'y consacrer un temps considérable.

Nous allons donc réfléchir à :

- Ne mettre à disposition des locataires que le nombre précis de tables et de chaises et contrôler celles-ci au retour, mais cela suppose d'interdire l'accès au stock.
- Ne mettre à disposition des locataires qu'un kit de nettoyage bien précis avec un matériel clairement identifié,
- Modifier le règlement. Je proposerai au prochain Conseil Municipal certains aménagements en particulier pour les locations sur une seule journée.

* En rouge les tarifs modifiés pour 2022	Durée et motifs de location					
	1 jour	2 jours	Jour Supplément.	Vin d'honneur	Réunions Sans accès cuisine	Energie En plus
Résidant dans la commune et associations communales non subventionnées par la commune.	120	190	90	50	30	oui
Hors commune (associations . ou privés)	200	320	140	80	50	oui
Associations communales subventionnées par la commune, organisant une manifestation à caractère privé.	Gratuit 1 fois par an, ensuite même tarif que pour les résidents de la commune.					oui
Associations communales, subventionnées par la commune, organisant une manifestation à caractère public participant à l'animation du village.	Gratuit 5 fois par an en plus de la fête de Noël, de la brocante, de la fête des écoles et du 14 juillet.					
Associations extérieures à la commune ou organisme privé organisant une manifestation payante .	250	350	110	80	60	oui



Restauration scolaire

Ce Bulletin est l'occasion de faire le point sur ce dossier qui n'avance pas aussi vite que nous le souhaiterions. Officiellement, j'ai initialisé ce projet en février 2020 afin d'être en possession d'éléments chiffrés pour le tout début du mandat. Hélas, le premier confinement est arrivé sans crier gare, gelant toutes les démarches en

cours et repoussant à juin la mise en place des conseils municipaux nouvellement élus. Ensuite, ce fut les vacances et la réorganisation de toutes les instances (communauté de communes, Syndicats intercommunaux, etc...). Ce projet de restauration scolaire n'intéressant pas que notre commune mais les 3 collectivités de notre regroupement pédagogique, il me fallait connecter suffisamment d'informations objectives afin d'être en mesure de présenter un projet chiffré à nos partenaires, ce qui fut fait le 21 mai 2021.

Ensuite, compte tenu des avis formulés, votre Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, a délibéré favorablement le 03 juillet dernier et modifié son budget le 22 octobre afin d'y inclure ce projet indispensable à la survie de nos écoles. Pendant cette même période, les communes de Périgny la Rose et de La Villeneuve au Chatelot ont, elles aussi, délibéré favorablement pour la création de ce service.

Muni de toutes ces décisions, début novembre, j'ai pu rédiger et transmettre les demandes de subventions à Monsieur le Préfet de l'Aube pour le compte de l'Etat, à Monsieur le Président de la Région Grand-est et à Monsieur le Président du Conseil départemental. A l'instant où j'écris ces lignes, ces trois demandes sont réputées complètes et recevables, par contre, nous sommes en at-

nerons ensuite avec les élections législatives les 12 et 19 juin.

Pour voter, il est indispensable que vous soyez inscrit sur une liste électorale.

Si vous n'avez pas effectué cette démarche, il est encore temps de le faire. Désormais, cette inscription peut être effectuée toute l'année et les années d'élection, au plus tard, le 6^{ème} vendredi précédent le 1^{er} tour, c'est-à-dire pour 2022 le 4 mars dernier délai si vous vous inscrivez auprès de votre mairie, ou le 2 mars si vous optez pour une inscription en ligne sur le site :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396

Cette année est aussi une année de refonte de l'ensemble des listes électorales, tous les électeurs recevront donc une nouvelle carte électorale. Celle-ci comportera une nouvelle information : **Le numéro national d'électeur**. Ce numéro sera indispensable pour le vote par procuration dont les règles changent.

- Un électeur d'une commune pourra voter pour un électeur d'une autre commune (il n'est donc plus nécessaire d'être inscrit sur la même liste électorale).
- Une téléprocédure « *ma procuration* » est mise en place mais la demande de procuration ou de résiliation devra toujours être validée par les commissariats, gendarmeries ou consulats. Normalement, pour les prochaines élections, la possibilité de détenir 2 procurations accordées lors des régionales et des départementales 2021 est suppriméeMais bon d'ici là....!



N'attendez pas le dernier vendredi pour vous inscrire, faites le dès maintenant. Les jeunes ayant leur 18^{ème} anniversaire avant le scrutin et s'étant fait recenser (recensement militaire) sont en principe inscrits d'office par l'I.N.S.E.E.



Collecte des déchets et tri....

Si nous ne prenons pas garde, l'enlèvement et les traitements de nos différents déchets risquent, dans les prochaines années, de devenir un service particulièrement onéreux.

Quelles est la situation actuelle ? Depuis de nombreuses années, les communes se sont regroupées pour tenter de limiter les coûts. Dans un premier temps ce fut le SIVOM de Trainel puis la Communauté de Communes du Nogentais en collaboration avec le Syndicat Départemental des Déchets de l'Aube (SDEDA).

La Communauté de Communes gère les différentes collectes, les déchetteries et le mode de financement (pour nous la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères T.E.O.M). Le SDEDA se chargeant du traitement des déchets, pour nous de l'enfouissement des ordures non valorisables et le recyclages des autres.

Pour 2020*, Coût et financement du service

- **Collecte des déchets** (ordures ménagères, déchets valorisables, déchets verts, verres, papiers et les achats de bacs) : **823 262.50 €**
- **Enlèvement et traitement** des déchets collectés dans les 3 déchetteries : **307 770.50 €**
- **Traitement par le SDEDA** (enfouissement et valorisation) : **561 602.97 €**
- **Frais de personnel, charges de fonctionnement, investissements, etc. . .** : **378 672.58 €** soit 122.91 € par habitant et 200.69 € de la tonne collectée. (population de la C.C. 16 852 habitants).

Soit un Coût total de : 2 071 308.50 €

Le financement du service est assuré de la manière suivante:

- **Taxe d'enlèvement (T.E.O.M.)** assise sur vos impôts fonciers : **1 981 842.00 €**
- **Subventions et participations** : **116 501.87 €**
- **Produit des ventes** (papiers, cartons, emballages, métaux divers et artisans) : **102 832.37 €**

Soit un total de 2 202 176.24 €

Vous noterez que pour l'année 2020, il fut enregistré un excédent de 129 867.94 € qui constitue la marge d'autofinancement du service.

Volumes collectés en 2020 :

- **Ordures ménagères** en porte à porte : **4 061.9 tonnes** soit 241 kg par habitant,
 - **Tri** (bac jaune) : **520.40 tonnes**, soit 30.88 kg/habitant,
 - **Déchets verts** (seulement Nogent/S et villenaux la grande (TEOM majorée) : **736.10 tonnes**, soit 84.60 kg par habitant pour les 8 701 habitants concernés.
 - **Verres** en apport volontaire (bornes) : **644.78 tonnes** soit 38.26 kg par habitant.
 - **Papiers** en apport volontaire (bornes): **188.06 tonnes**, soit 11.16 kg par habitant.
- Sur les 4 170 tonnes collectées en déchetteries, voici pour 2020, les quantités pour les principaux déchets acceptés:**
- Déchets verts : 691 tonnes,
 - Monstres, encombrants : 1 785 tonnes,
 - Gravats : 1 205 tonnes
 - Métaux : 161 tonnes
 - Equipements électriques : 136 tonnes

Précisions relatives aux modes de traitements des ordures ménagères :

En 2020, toutes les ordures collectées dans l'aube étaient enfouies dans deux centres d'enfouissement Montreuil sur Barse et plus près de nous, St Aubin.

En 2021, l'unité de valorisation énergétique (usine d'incinération) de la Chapelle st Luc est entrée en fonctionnement, elle est en capacité de traiter 55 000 tonnes de déchets par an. Le centre d'enfouissement de Montreuil sur Barse a fermé et celui de ST Aubin qui a traité 21 000 tonnes de déchets devra cesser toute activité en 2033.

En 2021, le coût de traitement d'une tonne de déchets ménagers non valorisables s'élevait à :

- 116.00 € H.T. dans le centre d'enfouissement dont 30.00 € H.T. de T.G.A.P. (Taxe générale aux activités Polluantes instituée en 1999).
- 121.00 € H.T. dans les unités de valorisation énergétique dont en 8.00 € H.T. de T.G.A.P.

La volonté des pouvoirs publics est de fermer au plus tôt les centres d'enfouissement et de promouvoir le traitement de nos déchets via les unités de valorisation énergétiques. Pour parvenir à cet objectif, la T.G.A.P. sera relevée à 40.00 € en 2022 pour parvenir au montant de **65.00 € la tonne en 2025**. Pour les déchets enfouis cette même TGAP à 11 € en 2022 et culminera à 15 € en

2025 pour ceux qui seront incinérés.

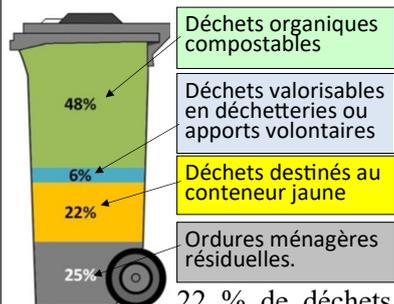
Perspectives à l'horizon 2025 :

- **Déchets enfouis 170.00 €** la tonne dont 100.00 € de traitement et + 65.00 € de TGAP + TVA 10% (et oui la TVA s'applique aussi sur la taxe....)
- **Déchets incinérés 139.00 €** la tonne dont 125.00€ de traitement + 15 € de TGAP + TVA.

Grâce au SDEDA le montant de la TGAP sera mutualisée entre tous les aubois.

Pour 2022 le coût de traitement de nos déchets s'élèvera à 622 797.00 € T.T.C, soit une augmentation de près de 11% par rapport à 2020 et, 2022 ne sera que la première année d'une inexorable progression. Dans les années à venir, nous devons aussi nous attendre à une augmentation des coûts de collecte (augmentation du prix des carburants et des frais de personnel). En revanche et c'est le seul point positif, l'évolution du coût des matières premières devrait nous être bénéfique lors de la vente des déchets valorisables.

Pour limiter ces augmentations, nous n'avons à notre disposition qu'un seul levier, réduire le volume de nos déchets.



Un étude menée par le SDEDA, démontre que nos poubelles déchets ménagers (celles du Jeudi) contiennent encore 48 % de matières organiques et 22 % de déchets valorisables en principe destinés au conteneur jaune.

Si nous parvenons à composter une partie de ces déchets organiques et si nous trions un peu mieux nos poubelles, la quantité à traiter sera moindre (moins de coût de traitement, moins de TGAP) et les retombées financières liées à la valorisation des matières recyclables plus importantes.

L'opération composteurs, initialisées l'an passé, et à laquelle vous avez été nombreux à répondre positivement (25 volontaires), sera finalisée en cours d'année. Votre Communauté de Communes devrait prendre en charge 75 % du coût de cet appareil. **Toutes les précisions utiles vous communiquées en temps utile.**

Quelques Brèves

Route de Liours : le projet n'est nullement abandonné, mais ces travaux ne pouvant être réalisés qu'en partenariat avec le département, nous attendons que ce dernier inscrive leur part de travaux à leur budget.

Bienvenue parmi le personnel communal à Madame **Sophie LAURENT** accompagnatrice dans le car de transport scolaire sur le circuit du RPI et en charge de l'entretien des locaux affectés à l'école maternelle.

Protection de vos compteurs d'eau : Certes, Il est beaucoup question de réchauffements climatiques, mais en hiver nous ne sommes pas à l'abri de quelques jours de gelées intenses ...un conseil vidanger vos robinets extérieur et protégez votre compteur.

Travaux sur, ou à proximité du domaine public : Je vous engage vivement, avant de réaliser des travaux de clôture ou que sais-je encore, en bordure du domaine public, à contacter votre mairie afin d'obtenir les autorisations nécessaires et de déposer une D.I.C.T. (déclaration d'intention de commencement de travaux) sur le site : <https://www.dictservices.fr>.

Entretien des cours d'eau : Je vous rappelle que l'article L-215-14 du Code de l'Environnement fait obliga-

tion aux propriétaires riverains d'entretenir les cours d'eau non domaniaux (sur notre commune aucun de nos cours d'eau est domaniaux).

A.F.R. (Association Foncière de Remembrement)

Si cette association, que je préside, ne prélève plus de taxes auprès des propriétaires et personne ne s'en plaint, elle existe toujours, elle reste propriétaire de ses biens (parcelles, chemins, fossés, etc...) nul n'est en droit de s'approprier sans autorisation, **désormais écrite**, des bois qui pourraient y pousser.

Centre Communal d'Action Sociale : Un grand merci à Nicole, Philippe, Arnaud, Elodie, Bénédicte, Corinne, Liliane et Colette pour la distribution du colis à nos anciens. Merci à toutes et à tous pour l'accueil qui leur fut réservé.

Merci à Maryline et Dylan pour leur compréhension, leur souplesse et leur adaptabilité en ces temps bien compliqués



Tous nos vœux de bonheur à :

- Monsieur **Antoine, Romain SEIGNEURY**, né à Romilly Sur Seine le 28 février 1992 et à Madame **Lise Hélène, Cecile LE BARS** née le 20 novembre à Paris 12ème, et qui ont choisi notre mairie pour unir leur destinée le 07 août 2021.
- Monsieur **Anthony LECLERCQ**, né le 26 juin 1993 à Melun (77) et à Madame **Caroline, Paola JIMENEZ**, née le 27 novembre 1997 à Provins (77), domiciliés 21, rue de la Louvière à Soulaunoy, qui se sont pacés en notre mairie le 2 octobre 2021.
- Monsieur **Pierre, Léo, Sébastien CRENN**, né le 9 octobre 1995 à Landernau (29) et Madame **Laurie, Herveline, Valériane RENON**, née le 14 janvier 1999 à Romilly sur Seine, domiciliés 5 bis, rue de la Voie à Courtavant, qui se sont pacés en note mairie le 27 décembre 2021.



Félicitations : Aux heureux parents et longue et belle vie à :

- **Alba DUJANCOURT**, née le 07 août à Provins (77), les heureux parents résident 4, rue des Roses aux Vigneaux.
- **Lylia ABDUL**, née le 04 octobre à Provins (77) . Les heureux parents résident 10, rue de Courmoué à Courtavant.
- **Ethan, Gérard, Henri MOLLOT**, né le 2 novembre à Troyes, les heureux parents résident 3, rue du Tripied aux Vigneaux



Adieux et sincères condoléances aux familles et amis de :

- Madame **Christiane COLTAT**, domiciliée 13, rue Georges Lapière à Courtavant, née le 22 janvier 1934, décédée le 24 mars à la maison de retraite de Pont Sur Seine.
- Monsieur **Pascal BANCOU**, domicilié 01, Grande Rue à Courtavant, né le 3 août 1949, décédé en région parisienne le 22 septembre.
- Monsieur **Hervé SKRZYPCZAK**, domicilié 6, rue de Courmoué à Courtavant, décédé le 30 octobre 2021 à l'hôpital de Romilly sur Seine

Prochain numéro de votre Barbuise infos : juillet 2022
Merci pour l'aide apportée dans la rédaction de ce bulletin à : Véronique, Maryline et Colette .
Le Maire / Alain Boyer